



RÈGLEMENT DE ESPOONKRUUNU (MAISONS INDIVIDUELLES ET MAISONS MITOYENNES)

Ce règlement a été approuvé pour garantir le confort et la tranquillité des habitants des maisons individuelles et mitoyennes. Les résidents doivent tenir compte des autres occupants des maisons. Ils doivent veiller à ce que leurs invités respectent également ce règlement.

DÉCLARATION DE CHANGEMENT DE DOMICILE

Selon la loi, les habitants doivent toujours déclarer l'emménagement et le déménagement à la municipalité ainsi que, pour gérer l'administration intérieure de Espoonkruunu, au service clientèle de l'agence.

LOCAUX COMMUNS

Les portes extérieures des locaux communs sont fermées à clé de 21 h 00 à 7 h 00. Les habitants doivent vérifier que les portes se referment après leur passage. Il est interdit de trainer ou de fumer dans les locaux communs. Les passages des locaux communs et du terrain doivent être maintenus en bon état de propreté et ne pas être encombrés. Pour des mesures de protection contre l'incendie, les habitants doivent ranger leurs affaires uniquement dans les espaces prévus à cet effet. Il est permis d'installer des enseignes, des affiches publicitaires, des antennes etc. uniquement avec l'accord de Espoonkruunu.

BUANDERIE

La buanderie est accessible de 9 h 00 à 21 h 00 sur réservation. Après usage la buanderie doit être laissée en bon état de propreté et le courant doit être coupé. Il est interdit de laver des tapis dans la machine à laver. Les habitants doivent enlever leur linge des séchoirs à linge dès que le linge est sec.

GESTION DES DÉCHETS

Les ordures ménagères et autres déchets doivent être emballés avant d'être jetés dans les bennes à ordures. Les habitants doivent respecter les instructions de triage des déchets et se débarrasser eux-mêmes des objets qui ne sont pas des ordures ménagères (par exemple les meubles). Les déchets dangereux, verre, piles, matériel électronique etc., doivent être déposés dans les espaces indiqués par YTV.

AIRE DE STATIONNEMENT

Il est permis de stationner les véhicules uniquement dans les espaces réservés au stationnement. La marche à vide des véhicules est interdite. Toute personne laissant une épave de véhicule ou des pièces détachées de véhicule sur une aire de stationnement sera facturée.

APPARTEMENTS

Il est toujours interdit de déranger les voisins. Le silence doit régner de 22 h 00 à 7 h 00. Espoonkruunu doit être prévenu à l'avance de tous les travaux de réparation éventuels produisant du bruit et perturbant les voisins. Ces travaux doivent être effectués avec le consentement de Espoonkruunu. Les habitants tâcheront de faire ces travaux de réparation en semaine et avant 21 heures.

Le locataire doit maintenir l'appartement en bon état. Il doit immédiatement prévenir l'agent d'entretien de l'immeuble des fuites d'eau ou de tous les autres dommages qu'il percevrait dans son appartement ou dans les locaux communs. Il est interdit de jeter dans les toilettes ou dans les égouts des déchets qui risquent de les boucher ou de les endommager.

PATIOS

L'habitant doit maintenir son patio en bon état de propreté. Il doit le déneiger et tondre le gazon.

AÉRATION

Il est permis de épousseter des tapis ou de la literie uniquement dans les espaces réservés à cet usage, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00, le samedi de 8 h 00 à 18 h 00, et interdit le dimanche et les jours fériés. Les habitants peuvent également aérer le linge de maison et leurs vêtements et sécher le petit linge dans leur patio.

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les animaux domestiques doivent toujours être tenus en laisse à l'extérieur de l'appartement et ils ne doivent pas déranger les habitants des maisons. Il est interdit de promener les animaux domestiques dans la cour, dans les espaces de jeux pour les enfants ou dans la proximité immédiate de ces endroits.

INFRACTIONS AU RÈGLEMENT

Si un habitant ne respecte pas le présent règlement, il risque de devoir payer des indemnités, de perdre son droit au logement, ou de voir son bail rompu.